



Universidades Lusíada

Pavia, José Francisco Lynce Zagalo, 1967-

La réception de la Constitution turque de 1921 par les constitutionnalistes dans le monde lusophone

<http://hdl.handle.net/11067/6099>

<https://doi.org/10.34628/hf80-5173>

Metadados

| | |
|---------------------------|---|
| Data de Publicação | 2021 |
| Resumo | Em 5 de Outubro de 1910 teve lugar, em Portugal, a revolução republicana que pôs fim à dinastia reinante – os Bragança – e terminou com o regime monárquico que existia desde a fundação da nacionalidade portuguesa. É então imposto um regime republicano, consagrado no ano seguinte (1911) com a aprovação da primeira constituição republicana, laica e com a soberania a residir na nação portuguesa. Um facto interessante é que dez anos mais tarde, na Turquia, uma constituição será aprovada, seguindo mo... |
| Palavras Chave | Constituição - Portugal, Constituição - Turquia |
| Tipo | article |
| Revisão de Pares | yes |
| Coleções | [ILID-CEJEA] Polis, s. 2, n. 04 (Julho-Dezembro 2021) |

Esta página foi gerada automaticamente em 2024-11-14T23:32:51Z com informação proveniente do Repositório

La réception de la Constitution Turque de 1921 par les constitutionnalistes dans le monde Lusophone

A recepção da Constituição Turca de 1921 pelos constitucionalistas do mundo lusófono

José Francisco Pavia

Ph.D. en Sciences Politiques et Relations Internationales, est Professeur Associé (Associate Professor) à l'Université Lusíada de Lisbonne, Portugal et Professeur Visitant (Visiting Professor) à Sciences Po, Grenoble, France.

E-mail: 13000351@edu.ulusiada.pt

ORCID: 0000-0001-9059-8795

DOI: <https://doi.org/10.34628/hf80-5173>

quia; Constituição de 1911; Portugal; Soberania; Nação, Laicismo.

1. Introduction

La constitution de 1921 en Turquie – un texte très bref, seulement 23 articles, et d'une durée limitée, n'a duré que trois ans – était néanmoins d'une importance majeure pour l'histoire politico-constitutionnelle turque. Le processus constitutif est le résultat de la convocation de la Grande Assemblée Nationale Turque, qui a célébré sa session inaugurale le 23 avril 1920. Le projet de constitution a été approuvé par la même Grande Assemblée Nationale le 20 janvier 1921. À notre avis, les deux principales nouveautés de ce processus constitutif étaient les termes et les destinataires mêmes de cette convocation et la référence explicite à la volonté et à la souveraineté nationales. Elle a également eu le mérite d'avoir ouvert la voie à l'abolition ultérieure du califat et à l'établissement de la république, à la mise en œuvre de la laïcité et de l'État Turc moderne.

Au Portugal, 10 ans auparavant, après la révolution du 5 octobre 1910, la dynastie régnante a été destituée, la forme républicaine de gouvernement a été mise en œuvre, la laïcité a été imposée et, l'année suivante (1911), la première constitution républicaine et laïque a été adoptée, où tous ces préceptes ont été consacrés. La souveraineté nationale a également été invoquée comme source légitime du nouveau régime. Par la

Sumário:

1. Introduction.
2. Souveraineté nationale et assemblées constituantes.
3. Processus politico-constitutionnel au Portugal et en Turquie au début du XXe siècle dans une perspective comparative.
4. Conclusions.
5. Références.

Résumé: Le 5 octobre 1910, la Révolution républicaine a eu lieu au Portugal, qui a mis fin à la dynastie régnante - les Bragança - et s'est terminée avec le régime monarchique qui existait depuis la fondation de la nationalité portugaise il y a 800 ans. Un régime républicain sera établi, incarné l'année suivante (1911) avec l'approbation de la première constitution républicaine, laïque et avec la souveraineté de résider dans la nation portugaise. Fait intéressant, 10 ans plus tard, en Turquie, une constitution sera approuvée qui suit des modèles similaires et qui résulte également d'un processus constituant qui ouvrira la voie à la Turquie en tant qu'État laïque (1937) et la nation turque en tant que siège de la souveraineté. Par la méthode comparative, nous allons démêler les similitudes et les différences

entre les deux processus politico-constitutionnels dans les deux États – le Portugal et la Turquie – situés aux deux extrémités de l'Europe.

Mots-Clés: Constitution de 1921; Turquie; Constitution de 1911; Portugal; Souveraineté; Nation; Laïcité.

Resumo: Em 5 de Outubro de 1910 teve lugar, em Portugal, a revolução republicana que pôs fim à dinastia reinante – os Bragança – e terminou com o regime monárquico que existia desde a fundação da nacionalidade portuguesa. É então imposto um regime republicano, consagrado no ano seguinte (1911) com a aprovação da primeira constituição republicana, laica e com a soberania a residir na nação portuguesa.

Um facto interessante é que dez anos mais tarde, na Turquia, uma constituição será aprovada, seguindo modelos similares, e que resultou igualmente de um processo constituinte, que abrirá o caminho na Turquia à laicização do Estado (1937) e consagrando a nação turca como a sede da soberania.

Pelo método comparativo iremos tentar dilucidar as similitudes e diferenças entre os dois processos político-constitucionais nos dois Estados – Portugal e a Turquia – situados nas duas extremidades da Europa.

Palavras-chave: Constituição de 1921; Tur-

méthode comparative, nous avons tous les semblables et les différences entre les deux processus politico-constitutionnels dans les deux États - le Portugal et la Turquie - situés aux deux extrémités de l'Europe.

2. Souveraineté nationale et assemblées constituantes;

Le concept de souveraineté est généralement compris comme un pouvoir politique suprême et indépendant; suprême dans l'ordre interne d'un État et indépendant dans son ordre extérieur. Une autre définition complémentaire dit que la souveraineté est un pouvoir politique qui n'a pas d'égal dans l'ordre interne, ni plus élevé dans l'ordre extérieur. Les deux définitions sont fondées sur le concept classique selon lequel un État souverain, pour être véritablement, doit avoir les trois pouvoirs normalement supprimés à ce type d'État, à savoir : *l'Ius Tractum*, *l'Ius Bellum* et *l'Ius Légatione*, c'est-à-dire le droit de conclure des traités et conventions internationaux, le droit de faire la guerre et le droit d'établir des relations diplomatiques et consulaires internationaux. Lorsque les États n'ont aucun de ces droits, on dit qu'ils sont des États non souverains, comme ce sera le cas avec les États fédéraux ; lorsqu'ils n'en ont qu'un ou certains, ils seront des États semi-souverains, comme ce sera le cas pour les États sous mandat, États neutres, neutralisés ou protectorats ou même les États membres d'une confédération.

Cette conception classique semble, cependant, avoir perdu une certaine actualité à notre époque. Tout d'abord, les dispositions de la Charte des Nations Unies qui, à l'article 2°, paragraphe 4, interdisent le recours à la force et ne l'admettent qu'en tant que simple droit à la légitime défense individuelle ou collective dans les conditions de l'article 51° de la même Charte. Il en va de même pour les deux autres droits mentionnés ci-dessus, puisque l'exclusivité de ces pouvoirs peut être limitée par des conventions internationales, librement conclues par les États, ou par le droit de la Communauté Européenne, par rapport à leurs États membres. En ce qui concerne cette dernière situation, nous

“Par la méthode comparative, nous avons tous les semblables et les différences entre les deux processus politico-constitutionnels dans les deux États – le Portugal et la Turquie – situés aux deux extrémités de l'Europe.”

avons l'exemple de politiques Européennes communes, à savoir la politique de la pêche, la politique agricole, la politique commerciale, la politique monétaire et, bien qu'à une échelle plus limitée, la politique étrangère et de sécurité, qui limitent la capacité des États au niveau de *Ius Tractum* et *Ius Légatione*. En termes politiques, on parlait – pendant la guerre froide – d'une doctrine *Brejnev*, ou d'une *doctrine de souveraineté limitée*, dans laquelle les États qui appartenaient à l'ancien bloc de l'Est devaient se soumettre. Les événements du Printemps de Prague de 1968 ont servi de preuve de cette doctrine. Cette doctrine a ensuite été étayée par la doctrine *Sinatra*, ou *doctrine de My Way*, où elle faisait allusion à une célèbre chanson de Frank Sinatra, et la devise était précisément la liberté de chacun de choisir son propre chemin. Tout cela après la chute du mur de Berlin et les révolutions dans les pays qui faisaient partie de la sphère soviétique. La souveraineté, un concept trompé par Jean Bodin¹, a ainsi évolué au fil du temps et diverses circonstances historiques. Des

1 Bodin, Jean (1576) (édition de 1993) *Les Six Livres de la République*, Le Livre de Poche, Paris.

conceptions de la souveraineté monarchique ou royale – où l'origine du pouvoir viendrait directement de Dieu aux monarques – aux conceptions de la souveraineté populaire de Jean Jacques Rousseau², par la souveraineté nationale, concept intermédiaire, plus élitiste, adopté respectivement par les constitutions Portugaise de 1911:

«La constitution (de 1911) s'aligne sur les thèses de la souveraineté nationale et non celles de la souveraineté populaire de Rousseau (art. 5°)»³

et Turque de 1921, dans son article premier:

«La souveraineté appartient sans restriction ni conditions à la Nation.»⁴

L'origine et la légitimité du pouvoir viendraient donc de la Nation, un concept abstrait, mais très en vogue à la fin du XIXe siècle et au début de la XXe siècle.

Il est intéressant que la constitution Turque actuelle de 1982 continue de faire référence, à l'article 6°, au fait que : « la souveraineté appartient sans conditions ni réserves à la Nation.»⁵ L'actuelle Constitution portugaise, à l'article 3°, paragraphe 1, postule que: «La souveraineté, une et indivisible, réside dans le **Peuple**, qui l'exerce selon les formes prévues par la Constitution.»⁶ Les processus constitutifs peuvent se développer de diverses façons et avec diverses nuances, dès le départ dans le cadre juridique-constitutionnel existant, par des révisions constitutionnelles, ou en approuvant une nouvelle constitution par exemple par la réalisation d'un référendum ou en

2 Rousseau, J.J. (s.d.) *O Contrato Social*, Publicações Europa-América, Lisboa.

3 Ferreira da Cunha, Paulo (2011) *O Essencial sobre a I República e a Constituição de 1911*, Imprensa Nacional – Casa da Moeda, Lisboa. P. 51.

4 Kaboglu, Ibrahim O. et Sales, Eric (2018) *Le Droit Constitutionnel Turc – Entre coup d'État et démocratie*. 2eme édition, L'Harmattan, Paris. P. 32.

5 Constitution de la République Turque, In : https://fr.wikisource.org/wiki/Constitution_de_la_République_turque Acesso em 26/08/2020.

6 Constituição da República Portuguesa, In : <https://dre.pt/web/guest/legislacao-consolidada/-/lc/337/202008260811/127958/diploma/indice> Acesso em 26/08/2020.

assumant les pouvoirs constitutifs actuels du parlement. L'autre voie passera par des procédures extra-juridiques, comme ce serait le cas avec un coup d'État, une révolution, un plébiscite ou une intervention militaire (Putsch). Les constitutionnalistes font la distinction entre le pouvoir constitutif originel et le pouvoir constitutif dérivé, le premier étant autonome, inconditionnel et illimité, bien qu'il s'agisse clairement d'une conception jus positiviste. Quant au pouvoir constitutif dérivé, il est prévu dans la constitution elle-même, il est limité, dérivé, subordonné et conditionné.

Au Portugal, à la suite de la Révolution du 5 octobre 1910, une assemblée constituante est élue le 28 mai 1911. Dans ce suffrage qui ne couvrait qu'environ un tiers des circonscriptions, seuls les hommes de plus de 21 ans qui pouvaient lire et écrire ou qui étaient chefs de famille pouvaient voter. La réalisation de ce suffrage et l'élection de l'assemblée constituante qui en a résulté visaient également à donner un caractère de démocratie et de légalité au nouveau régime, comme il semble nécessaire pour la reconnaissance internationale, comme l'affirme João Bonifácio Serra :

« Indispensables à la reconnaissance internationale du régime, les élections à l'Assemblée constituante ont eu lieu afin de protéger le parti de la révolution et du travail du Gouvernement. Mais les puissances européennes exigeaient plus que l'adoption d'une constitution. C'est pourquoi l'Assemblée constituante a décidé de devenir un Parlement, avec deux chambres, et d'élire elle-même un président de la République. (...). »⁷

Bien sûr, le contexte interne et externe de la convocation de l'assemblée constituante Turque en vue de la rédaction de la constitution de 1921 était tout à fait diverse. Les modalités de la convocation, ainsi que la procédure et la nature de l'acte, invoquent un régime procédural et légitimant très différent. Il y a cependant, au moins dans le domaine des intentions, une convergence

vers l'octroi d'une démocratie et d'une représentativité aux assemblées nationales constituantes des deux pays. Dans le Portugal en tenant un suffrage qui, bien qu'avec de nombreuses limitations, comme nous l'avons vu, a donné un caractère de démocratie et de représentativité à cette Assemblée. Dans le cas Turc, la convocation couvrait les représentants de toutes les provinces et chefs militaires, ce qui donnait à cette action un caractère à la fois décentralisé et représentatif. Selon Ibrahim Kaboglu, les représentants ont été divisés en trois catégories :

« Les députés élus vers la fin de 1919 pour la Chambre basse de l'Assemblée ottomane et les représentants élus en Anatolie à la demande de Mustafa Kemal ainsi que les députés en provenance de Malte, c'est-à-dire des *exilés de Malte*. Le nombre de députés était de 365 en Août 1920. »⁸

Il convient de noter, comme fait intéressant, que les deux assemblées constituantes, Portugaises et Turques, soient constituées, en grande partie, par des députés qui ont quitté les assemblées des régimes précédents (le parlement portugais – as Cortes - et la Chambre basse de l'Assemblée ottomane). Cela signifie que dans les transitions du régime, il y a des éléments de continuité, qui se déplacent très naturellement vers la nouvelle situation, assurant ainsi un lien dans la Nation unique et indivisible ; on peut dire que les régimes changent, mais la Nation reste.

3. Processus politico-constitutionnel au Portugal et en Turquie au début du XXe siècle dans une perspective comparative ;

Bien sûr, il y a beaucoup plus de différences que de similitudes dans l'évolution des processus politiques et constitutionnels au Portugal et en Turquie au début du XXe siècle. Situé aux deux extrémités de l'Europe, dans des contextes géopolitiques com-

plètement différents, nous ne pouvons que très occasionnellement trouver une raison de comparaison. Aussi la constitution de 1911 au Portugal et la constitution de 1921 en Turquie aura des destinations très différentes et donnera lieu à des situations très divergentes.

Au Portugal, la constitution de 1911 abolit le régime monarchique, établit la forme républicaine d'État, consacre le parlementarisme comme système de gouvernement et institue la sécularisation de l'État, le tout avec le soutien légitimant de la souveraineté nationale invoqué dans le préambule du texte constitutionnel :

« L'Assemblée nationale constituante, ayant approuvé à l'unanimité, lors de la réunion du 19 juin 1911, la Révolution du 5 octobre 1910, (...) décrets et promulgue, **au nom de la Nation**, la Constitution politique de la République Portugaise. »⁹

Le mandat de la constitution de 1911 au Portugal était de 15 ans. En 1926, un coup d'État militaire mettra fin à la Première République et ouvrira la voie à l'établissement d'un régime autoritaire qui durera jusqu'à la Révolution du 25 avril 1974. L'héritage de cette constitution et de ce régime, à notre avis, n'étaient pas heureux. L'instabilité gouvernementale – en 15 ans, suivie par 45 gouvernements et huit présidents de la république – a ruiné le pays et discrédité le système parlementaire et la démocratie. Les persécutions politiques et religieuses, les grèves sauvages, les émeutes, les violences politiques et la désescalade des finances publiques ont suivi :

« La République a été entravée par de fréquentes violences publiques, l'instabilité politique, le manque de continuité administrative et l'impuissance du gouvernement. Avec un total de quarante-cinq gouvernements, huit élections générales et huit présidents en quinze ans et huit mois, la République Portugaise était

7 Serra, José Bonifácio (2010) *As eleições de 1911*, Jornal Público, 26/08/2010, In : <https://www.publico.pt/2010/08/26/jornal/as-eleicoes-de-1911-19905487> Acesso em 26/08/2020.

8 Kaboglu, Ibrahim O. et Sales, Eric (2018) *Idem*. P. 31.

9 Ferreira da Cunha, Paulo (2011) *Idem*. P. 81.

le régime parlementaire le plus instable d'Europe Occidentale. Dans « barène de la République », des passions personnelles et idéologiques se sont affrontées, déclenchant des forces qui ont préparé le terrain pour l'intervention de l'armée en politique et pour l'établissement de la dictature. »¹⁰

En matière de politique étrangère, l'entrée du Portugal dans la Première Guerre Mondiale aux côtés des Alliés a également été catastrophique, tant sur le théâtre européen que dans les théâtres africains. L'objectif de légitimer le régime républicain et la préservation de l'empire colonial a conduit le Portugal à s'impliquer dans les conflits européens, dont il ne bénéficie généralement pas. Il faut voir qu'en revanche – déjà à l'époque du régime autoritaire de Salazar – le Portugal n'est pas entré dans la Seconde Guerre Mondiale, restant neutre et parvenait ainsi à échapper aux horreurs et aux destructions de ce conflit.

En contrastant, l'héritage de la constitution Turque de 1921 est clairement positif, non seulement en raison de ce qu'elle a consacré, mais surtout, pour la voie qu'elle a tracée pour la construction d'une Turquie moderne, pluraliste et démocratique.

Suivant les enseignements de Benek G. Erdemir¹¹ nous pouvons dire que la Constitution de 1921 était vraiment originale, innovante et a ouvert la voie à la transformation de l'ancien empire ottoman en l'État moderne et laïque comme la Turquie l'est aujourd'hui. Le même auteur souligne comme principales caractéristiques de la constitution de 1921, ce qui suit:

« - C'était un produit de la période de lutte nationale (après la Première Guerre mondiale et de la guerre d'indépendance Turc);

- C'était la loi fondamentale de la Turquie pendant une brève période, pendant la transition de 1921 à 1924 ;
- Il s'agissait d'un document simple et codifié composé de 23 courts articles.
- L'objectif principal était de réglementer les principes de base concernant l'organisation de l'État ;
- Bien que l'existence de l'Empire ottoman ne fût pas encore définitive, la Constitution de 1921 était l'État en tant que « Turquie ». C'était le signe d'un nouvel État ;
- C'était la seule et unique constitution mentionnant « l'État de Turquie » plutôt que « l'État Turc » ;
- La souveraineté appartenait à la nation, pas à l'Empire/Sultan, sans aucune réserve et aucune limitation. C'est pourquoi il a ouvert la voie à un régime républicain et démocratique ;
- Il a proposé un système de « fusion des pouvoirs », au lieu de « séparation des pouvoirs » en donnant tous les pouvoirs exécutifs et législatifs à la Grande Assemblée Nationale Turque à Ankara. En conséquence, il a mis en place un « système gouvernemental d'assemblée » ;
- Bien que ce soit la seule Constitution qui régle les « gouvernements locaux », l'objectif principal était de constituer une gestion administrative beaucoup plus efficace, sans aucun but politique. Comme les pouvoirs législatifs et exécutifs appartenaient à l'Assemblée à Ankara, le modèle d'État était unitaire ;
- Le pouvoir de signer tout accord international a été donné à l'Assemblée ;
- Dans les circonstances extraordinaires de la guerre de libération nationale, la Constitution n'incluait aucune section sur les droits et libertés fondamentaux et le système judiciaire ;
- Il n'a rien mentionné concernant le Sultan ou un président. Il a été laissé ouvert sur le but en attendant l'issue de la guerre d'indépendance et pour l'arrêt des hostilités avant la proclamation de la République. »¹²

Comme il est facile de le noter sur la liste des caractéristiques mentionnées ci-dessus, cette brève constitution était véritablement une étape historique dans le constitutionnalisme Turc. Cependant, ce n'est pas tout ; c'est au cours de son mandat de trois ans que les événements notables suivants ont eu lieu:

«- La guerre d'indépendance Turque a été gagnée;

- Le sultanat ottoman et tous les titres aristocratiques ont été abolis en 1922 ;
- Le traité de Lausanne, qui a conduit à la reconnaissance internationale de la nouvelle République, a été signé le 23 juillet 1923 entre le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale Turque et les puissances de l'Entente (Royaume-Uni, France, Italie, Japon, Grèce, Roumanie, Yougoslavie) qui ont remporté la Première Guerre mondiale ;
- Le titre du califat détenu par les sultans ottomans depuis 1517 a été aboli en mars 1924, ainsi que toutes les traces restantes de la loi islamique ;
- Le dernier sultan ottoman, qui était aussi le dernier calife, et tous les membres des familles impériales ont vu leur citoyenneté révoquée, ils ont également été exilés à jamais de la nouvelle République et leurs héritiers interdits de jamais mettre les pieds sur son territoire (jusqu'en 1952 pour les femmes et 1974 pour les hommes) ;
- De plus, toutes les propriétés de la Couronne impériale ont été nationalisées sans aucune compensation. »¹³

La commémoration du centenaire de cette constitution semble donc tout à fait pertinente compte tenu de ce qui a été réalisé à court terme, non seulement en termes juridiques, mais aussi en termes politiques, pour la souveraineté et la Nation Turques. La comparaison entre les deux processus constitutifs et les deux constitutions – le cas Portugais de 1911 et le Turc de 1921 – est donc contrastée : à la fois aboli le ré-

10 Wheeler, Douglas L. (1978) « A Primeira República Portuguesa e a história », in : *Análise Social*, vol. XIV (56), 1978-4°, pp. 865-872.

11 Erdemir, Benek G. (...) The 1921 and 1924 Constitutions of Turkey, In: https://www.academia.edu/29996566/THE_1921_AND_1924_CONSTITUCTIONS_OF_TURKEY?auto=download (Acesso em 27/08/2020).

12 Idem.

13 Ibidem.

gime monarchique/califat – ou ouvert la voie à cela – ; tous deux ont établi la nation comme la source légitime de souveraineté; les deux ont établi la sécularisation comme objectif, bien que dans le cas Turc pas immédiatement; enfin, dans les deux cas, le processus constitutif était fondé sur l'élection d'une assemblée dans le but de rédiger une nouvelle constitution. Les similitudes s'arrêtent ici ; tout le reste sont des différences dérivées évidemment des circonstances et des contextes propres à chaque situation.¹⁴

4. Conclusions

« Le 20 janvier 1921, la Grande Assemblée nationale Turque a adopté le *Teskilat-i Esasiye Kanunu*, connu sous le nom de Loi sur l'organisation fondamentale. Il faudra trois ans avant que Mustafa Kemal, mieux connu

14 Il est toutefois très important de souligner que Jean Marcou a néanmoins pu trouver une certaine forme de comparaison – du moins au niveau du système de gouvernement – entre le successeur de la Constitution de 1921 en Turquie, la constitution de 1924 et la version originale de la constitution portugaise actuelle de 1976. L'auteur nous dit : “Le second apport de la Constitution concerne le legs d'une morphologie institutionnelle libérale au système politique turc. En effet, en dépit de l'absence de démocratie, la période kémaliste a permis d'ancrer dans la société politique turque des formes institutionnelles qui seront par la suite à la base de la démocratisation du pouvoir : le président de la République, la Grande Assemblée nationale, le Premier ministre et son gouvernement, le pouvoir judiciaire.... En dépit de l'absence de séparation des pouvoirs que nous soulignons précédemment, les différents pouvoirs sont successivement décrits par le texte constitutionnel. À bien des égards, cet apport fait penser à celui des dispositions institutionnelles de la Constitution portugaise de 1976. En inscrivant dans sa loi fondamentale l'existence d'institutions telles qu'un président, un Premier ministre, un Parlement, la jeune démocratie portugaise, qui hésitait alors entre libéralisme et socialisme, jetait les bases d'une parlementarisation du régime qui fut consacrée par la révision constitutionnelle de 1982. En Turquie, cette morphologie institutionnelle initiale permettra une parlementarisation progressive du système kémaliste, après la Seconde Guerre mondiale, et le développement d'une première expérience de démocratie parlementaire entre 1950 et 1960. In : Marcou, Jean (2005) « Turquie : la constitutionnalisation inachevée ». *Égypte/Monde arabe*, n° 2, 2005, URL : <https://journals.openedition.org/ema/1054> (Acceso em 27/08/2020).

“La comparaison entre les deux processus constitutifs et les deux constitutions – le cas Portugais de 1911 et le Turc de 1921 – est donc contrastée : à la fois aboli le régime monarchique/califat – ou ouvert la voie à cela – ; tous deux ont établi la nation comme la source légitime de souveraineté; les deux ont établi la sécularisation comme objectif, bien que dans le cas Turc pas immédiatement”

sous le nom d'*Ataturk* (Père des Turcs), proclame la République de Turquie, mais la nouvelle Loi marque le tournant qui a conduit à un nouvel ordre dans la péninsule Anatolienne. Le nouveau pays, appelé la Turquie, a été structuré, tout à fait contrairement à l'Empire ottoman, selon les modèles modernes. (...) Plus que toute autre réforme, la Loi sur l'organisation fondamentale représentait le passage du pouvoir dy-

nastique à la modernité. »¹⁵

Le texte transcrit ci-dessus reflète dans le fondamental l'importance de la constitution de 1921. Cette importance, à notre avis, concerne deux ordres de raisons : l'un historique et l'autre d'aujourd'hui. L'importance historique a déjà été suffisamment expliquée et soulignée dans les pages précédentes. Les raisons de sa commémoration dans le moment politique actuel de la Turquie sont différentes. Ils craignent que les progrès réalisés par la constitution de 1921 – et les chemins qu'elle a tracés – ne soient remis en question ces derniers temps. Il y a donc une tentative de raviver – peut-être avec une certaine nostalgie – ces temps de l'approbation de cette Loi fondamentale et de l'esprit et de la lettre des préceptes qu'elle cosaque.

Au Portugal, à l'occasion de la commémoration du 100e anniversaire de la Constitution de 1911, le pays traversait une période de crise économique profonde et, par conséquent, ces célébrations sont presque passées inaperçues de la généralité de l'opinion publique. En outre, disons en fait l'allocation, il n'y avait pas grand-chose à célébrer, étant donné l'héritage que la constitution de 1911 a laissé au Portugal.

Hamit Bozarslan se réfère exactement à cette question lorsqu'il s'agit de l'expérience portugaise qui la contraste avec l'expérience du constitutionnalisme Turc inauguré avec la Constitution de 1921 ; nous dit l'auteur :

« (...) Humaine, solidariste et organiciste, se concevant comme une nation d'armes et cultivant un système d'obéissance pyramidale aux chefs, la république fondée par Mustafa Kemal a fait face à de nombreuses objections, mais elle s'est révélée étonnamment stable. **Contrairement à son homologue portugais, par exemple, elle n'a pas été minée par de nombreuses tentatives de coup d'État ou toute insurrection populaire.** Le premier facteur explicatif de cette

15 Cook, Steven A. (2017) « DEP Turquia, 1921-2017 », *Política Exterior*, n° 177, Mayo-Junio 2017. In : <https://www.politicaexterior.com/producto/dep-turquia-1921-2017/> (Acceso em 27/08/2020).

stabilité a été la légitimité acquise par la guerre d'indépendance et le soulagement collectif de voir le pays laisser derrière lui une longue décennie de guerres particulièrement dévastatrices. Un deuxième facteur de stabilité a été lié à l'imaginaire révolutionnaire qui a accompagné l'expérience républicaine pour lui donner une grande radicalité. Mustafa Kemal considérait, en effet, la guerre d'indépendance non seulement comme une résistance nationale contre l'ennemi, mais aussi, et surtout, comme l'épisode fondateur d'un régime révolutionnaire. »¹⁶

La République de Turquie est observateur associé de la CPLP¹⁷ (Communauté des pays Lusophones), depuis 2014, qui englobe les neuf États Lusophones du monde. On s'attend à ce que cette situation permette à la connaissance mutuelle de s'approfondir entre le monde Lusophone et la République de Turquie. Les expériences constitutionnelles et les processus de modernisation politique peuvent être comparés et des leçons importantes peuvent en être tirées. Il serait souhaitable que le processus constitutionnel Turc soit mieux connu dans le monde Lusophone ; si ce texte y contribue un peu, il en valait déjà la peine.

Il est attendu et souhaité que les commémorations du 100e anniversaire de la constitution Turque de 1921 soient un moment de réconciliation avec l'Histoire et avec l'héritage absolument fondamental que cette Loi fondamentale a laissé et qui a fondamentalement donné naissance – comme cela a été mentionné – à l'État Turc moderne et laïque, qui continue et continuera d'être un pont très important entre l'Occident et l'Est, entre l'Europe et l'Asie et entre le Christianisme et l'Islam.

5. Références

BODIN, Jean (1576) (édition de 1993) *Les Six Livres de la République*, Le Livre de Poche, Paris.

BOZARSLAN, Hamit « A república kemalista na Turquia, 1923-1938 », *Ler História*, 59 | 2010, 65-79.

Constitution de la République Turque, In: https://fr.wikisource.org/wiki/Constitution_de_la_République_turque (Acesso em 26/08/2020).

Constituição da República Portuguesa, In : <https://dre.pt/web/guest/legislacao-consolidada/-/lc/337/202008260811/127958/diploma/indice> (Acesso em 26/08/2020).

CPLP/Observadores Associados/República da Turquia, In: <https://www.cplp.org/id-4444.aspx> (Acesso em 28/08/2020).

COOK, Steven A. (2017) «DEP Turquía, 1921-2017», *Política Exterior*, n° 177, Mayo-Junio 2017, In : <https://www.politicaexterior.com/producto/dep-turquia-1921-2017/> (Acesso em 27/08/2020).

ERDEMIR, Benek G. (...) The 1921 and 1924 Constitutions of Turkey, In: https://www.academia.edu/29996566/THE_1921_AND_1924_CONSTITUTIONS_OF_TURKEY?auto=download (Acesso em 27/08/2020).

CUNHA, Paulo Ferreira da (2011) *O Essencial sobre a I República e a Constituição de 1911*. Imprensa Nacional – Casa da Moeda. Lisboa.

KABOGLU, Ibrahim O. et SALES, Eric (2018) *Le Droit Constitutionnel Turc – Entre coup d'État et démocratie*. 2eme édition. L'Harmattan. Paris.

MARCOU, Jean (2005) «Turquie: la constitutionnalisation inachevée». *Égypte/Monde arabe*, n° 2, 2005, URL : <https://journals.openedition.org/ema/1054> (Acesso em 27/08/2020).

RIVISI, Silio (1959) «La Constitución Turca Republicana», in: *Revista de estudios políticos*, n° 104, 1959, pp. 127-156.

ROUSSEAU, J.J. (s.d.) *O Contrato Social*, Publicações Europa-América, Lisboa.

SERRA, José Bonifácio (2010) *As eleições de 1911*, *Jornal Público*, 26/08/2010, In : <https://www.publico.pt/2010/08/26/jornal/as-eleicoes-de-1911-19905487> (Acesso em 26/08/2020).

WHEELER, Douglas L. (1978) «A Primeira República Portuguesa e a história», in: *Análise Social*, vol. XIV (56), 1978-4°, pp. 865-872.

16 Bozarlan, Hamit «A república kemalista na Turquia, 1923-1938», *Ler História*, 59 | 2010, 65-79.

17 CPLP/Observadores Associados/República da Turquia, In: <https://www.cplp.org/id-4444.aspx> (Acesso em 28/08/2020).